

## CARBONEUTRE

Entreprise apparemment fondée en 2005 par messieurs Benoît Ringuette et Yves Thériault et qui traite des sols contaminés.

L'entreprise aurait stocké des sols contaminés avant d'avoir terminé la construction des bâtiments et l'aménagement des aires nécessaires à leur traitement.

En 2006, elle a fait l'objet de procédures de la part de son concurrent Solution-Eau-Air-Sol inc. en raison du fait qu'elle ne respectait pas les conditions de son certificat d'autorisation (en stockant des sols contaminés au lieu de les traiter).

### Première demande de financement :

Une première demande de financement est faite au Fonds de solidarité en 2007.

Le Fonds regarde le dossier. Bien que l'ordonnance d'injonction ait été levée, l'entreprise doit se conformer à une série de conditions qu'elle ne peut respecter sans une injection importante de nouveaux capitaux. Ces conditions sont en outre imposées par un règlement conclu avec le demandeur auquel semble être intervenu le Ministère de l'environnement du Québec. Une rencontre a lieu en septembre 2007 et le Fonds décline le dossier le même jour en soulignant qu'il ne poursuivra pas l'évaluation du dossier tant que l'entreprise n'aura pas réglé les conditions de levée de l'injonction, obtenu un financement temporaire et démontré la viabilité de son projet.

### Seconde demande de financement :

Une seconde demande est faite dans les mois qui suivent, l'entreprise prétendant avoir réglé ses problèmes d'injonction avec son concurrent. Le projet consiste alors en l'achat des actifs de la compagnie par une nouvelle corporation. Le Fonds regarde le dossier en novembre 2007 et le décline en quelques jours. (Le prix d'achat des actifs est trop élevé et le marché difficile puisque la technologie ne permet de traiter que les hydrocarbures.)

### Troisième demande de financement :

Une troisième demande de financement est présentée mais cette fois au Fonds Régional, au printemps 2008.

Le 6 mai 2008, il y a une rencontre sur le site de l'entreprise.

M. Domenico Arcuri se présente alors comme le nouveau promoteur puisqu'il aurait fait d'importants travaux d'asphaltage qui demeurent impayés.

Les besoins de fonds sont très importants. Une somme de plus de 7.5M\$ est demandée au Fonds. Le montage financier soulève de très nombreuses questions :

- ✓ Prix d'achat élevé ;
- ✓ Hypothèses de revenus très optimistes ;
- ✓ Questionnement sur les prix de transfert avec les entreprises de Arcuri.

En raison des besoins de fonds qui outrepassent ses limites, le dossier est transféré du Fonds régional au Fonds de solidarité.

Il y a eu quelques rencontres durant lesquelles le Fonds aurait demandé de l'information à de nombreuses reprises. Le dossier a été décliné pour la troisième fois au mois d'avril 2009 (prévisions financières irréalistes, valeur de l'achalandage non démontrée, absence de suivi de l'entreprise à de nombreuses demandes d'information de la part du Fonds).



Gaétan Morin